



Charte du licencié de Cluses Scionzier Thyez Basket

C'est dans une volonté de transmettre les valeurs du sport que le CSTB a mis en place cette charte. Son but premier est de rappeler à tous nos licenciés que notre sport a été fondé sur des valeurs de respect aussi bien de ses coéquipiers que des adversaires et du corps arbitral.

Notre club est, comme toute association, dépendant des efforts bénévoles des licenciés et des personnes proches du club. Beaucoup de nos licenciés font énormément d'efforts pour que notre club soit soutenu, mais il reste encore un grand nombre de personnes qui pourraient faire un peu plus.

Cette charte permettra simplement que tout le monde participe de façon équitable.

Tous manquements aux points suivants seront accompagnés de mesures disciplinaires (suspension pour un match ou plus).

Toute licence est un contrat à durée déterminée d'une seule année et le club, comme le licencié, n'est en rien obligé de renouveler la licence la saison suivante.

SECTION ATHLETES ET COACH

Nom du licencié(e) :

Prénom du licencié(e) :

Téléphone du licencié(e) :

Tout athlète :

- Se doit, par ses actes et son langage, de respecter ses coéquipiers, son entraîneur et toutes les personnes entourant l'équipe, son adversaire ainsi que les arbitres et leurs décisions, sans quoi notre sport n'existerait pas.
- Se doit de respecter le matériel, les lieux et les installations et d'aider au rangement en fin de séance.
- S'engage à venir à tous les entraînements (sauf raisons scolaires ou familiales), à participer à toutes les rencontres auxquelles je suis convoqué et à arriver à l'heure aux entraînements.
- Se doit d'avoir une attitude irréprochable tout au long des activités reliées au basket-ball. Lorsque remplaçant, l'athlète sera assis sur le banc et encouragera ses coéquipiers.
- Devra prévenir, dès que possible, l'entraîneur et le coach en cas d'absence ou retard à un entraînement ou à un match.
- Avoir les maillots de l'équipe à nettoyer au moins 2 fois par an.
- Organiser, par roulement avec l'équipe, le goûter d'après-match lors des rencontres à domicile.
- **S'engage, à la fin de la saison, à retourner sa chasuble prêtée en début de saison ou s'engage à régler 10 Euros.**
- Assurera **au minimum** 2 fois par an, une table de marque (feuille de match ou chrono) pour une autre catégorie du club lors de matchs à domicile.
- Devra d'office arbitrer une rencontre du week-end suivant en cas de faute technique confirmée par les arbitres lors d'un match. Cette action n'a aucun effet sur le point précédent.

SECTION COACH ET ENTRAINEUR

Tout coach :

- Se doit, par ses actes et son langage, de respecter ses joueurs et joueuses et toutes les personnes entourant l'équipe, son adversaire ainsi que les arbitres et leurs décisions, sans que notre sport n'existerait pas.
- Se doit de respecter le matériel, les lieux et les installations et d'aider au rangement en fin de séance.
- Se doit de faire respecter les valeurs de fair-play et de respect envers les arbitres et l'adversaire.
- Se doit de maintenir ses joueurs assis sur le banc pendant les rencontres.
- D'encourager ses joueurs par des remarques positives.
- De respecter et entretenir la bonne image du CSTB.
- De tenir à jour une feuille de présence mensuelle pour les entraînements et les rencontres.
- De suivre le bon déroulement des goûters d'après-match et des lavages de maillots.

SECTION PARENTS POUR LES JOUEURS MINEURS

Nom de la mère :
Téléphone :

Prénom de la mère :

Nom du père :
Téléphone :

Prénom du père :

- **Se doit d'emmener son enfant dans le gymnase et attendre l'arrivée des encadrants.**
- Se doit de faire respecter les valeurs de fair-play et de respect envers nos joueurs, les arbitres et l'adversaire.
- Se doit d'encourager l'équipe lors des rencontres et s'interdit toute critique véhémement envers les décisions de l'arbitre.
- Se doit d'accompagner au minimum 2 fois par an son enfant lors de déplacement. Il se peut qu'il faille emmener aussi d'autres athlètes ce jour-là.
- Peuvent, s'ils le désirent, assister aux réunions des coaches et demander une formation qui leur sera offerte sur la tenue des tables de marques ou d'arbitrage.
- Organiser, par roulement avec l'équipe, le goûter d'après-match lors des rencontres à domicile.
- Avoir les maillots de l'équipe à nettoyer au moins 2 fois par an.
- **Se doit d'assister à l'Assemblée Générale.**
- Se doit de faire tout son possible pour aider au bon déroulement des actions mises en place par le club.

**Notre équipe est un projet, où il faut s'impliquer et ne pas consommer.
Le challenge à la clé, c'est l'idée de se dépasser et de progresser.**

Signature du Président du CSTB

**CLUSES SCIONZIER THYEZ
BASKET**
9, Av. du Mont Blanc - 71750 SCIONZIER
Tél. 06 59 69 12 9
N° FFBB 01 74 19

Signature obligatoire du licencié ET de son représentant légal